



## EDITORIAL

### Intégration et solidarité internationale

Le sentiment de double appartenance des immigrés ou des personnes issues de l'immigration, au pays d'accueil et au pays d'origine, les conduit à partager leur vie entre deux espaces, ici et là-bas. Ce qui peut se traduire par deux démarches et par conséquent deux citoyennetés antagonistes. Plus on est intégré ici, le mot intégration étant en soi-même rejeté par certains, moins on est censé intervenir là-bas et vice versa. Le conflit entre citoyenneté d'ici et celle de là-bas, pays d'origine ou pays d'origine des parents, peut aller jusqu'à obliger l'intéressé à choisir en rejetant l'une ou l'autre appartenance avec la rupture que cela implique : déracinement ou repli identitaire.

Les migrants sont-ils obligés de choisir ? La citoyenneté a-t-elle une frontière ?

A l'expérience, quelle que soit l'approche adoptée, l'intégration ou l'implication citoyenne dans la société d'accueil, de résidence, sinon de naissance, a plutôt tendance à renforcer les capacités d'intervention là-bas. En effet, s'agit-il d'autre chose que d'ouverture à la société que l'on vient enrichir tout en s'enrichissant soi-même ?

Conciliant implication citoyenne ici et là-bas, la solidarité internationale permet aux migrants d'exprimer amplement leur double appartenance. Les Organisations de Solidarité Internationale Issues de l'Immigration (OSIM) constituent ainsi un des lieux où se rencontrent immigrés et français pour conduire ensemble des actions citoyennes en France et dans les pays d'origine.

La future Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et les politiques de codéveloppement au sens large du terme traduisent à leur façon la reconnaissance officielle de cette double appartenance des migrants.

Yéra DEMBELE

Depuis peu, on assiste à une refonte de la politique gouvernementale concernant l'accueil et l'installation en France des personnes immigrées. Le dossier de la rédaction analyse en détail les changements opérés et leur impact sur les hommes, les femmes et les jeunes immigrés ou issus de l'immigration.

## LES NOUVELLES POLITIQUES D'INTÉGRATION, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



### SOMMAIRE

**DOSSIER**

- Une nouvelle approche de l'intégration 2
- Le renouvellement des instruments d'intégration 3
- Les femmes en marche pour l'intégration 4
- Damarys Maa "Les femmes sont au coeur du processus d'intégration" 5
- Des outils pour changer le regard sur l'immigration 6
- La discrimination, un frein à l'intégration 8
- L'engagement associatif, moteur et reflet de l'intégration 9

**JOURNEES**

- Fédérer les acteurs pour construire un monde de solidarité 10
- Les enjeux pour les acteurs de la solidarité internationale dans le monde de demain 11

**ECONOMIE**

- Une mutuelle pour promouvoir le développement du Sénégal 12

**ASSOCIATION**

- Des migrants maliens au secours de leur village 13

**MEMOIRE**

- Une histoire exhumée 14

**CULTURE**

- Être jeune, noir et français : une identité en construction 15

## UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'INTÉGRATION

**Derrière le mot d'intégration, les réalités sont multiples. Il y a l'idée d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants, de leur permettre d'accéder à un apprentissage rapide de la langue, à une connaissance de leurs droits et devoirs. L'intégration est un processus spécifique qui implique la participation active à la société nationale des hommes et des femmes appelés à vivre sur le sol du pays d'accueil.**

**L**a France n'a jamais cessé d'être un pays d'immigration. Si le mythe de l'immigration zéro a finalement disparu des discours politiques, la réalité d'un tel flux d'entrées sur le territoire français n'est pas véritablement prise en compte dans le débat public. L'immigration légale prend quatre formes distinctes : l'arrivée d'immigrés autorisés à résider en France, éventuellement avec leur famille, le regroupement des familles d'étrangers déjà installés, l'arrivée des conjoints étrangers de ressortissants français, et l'accueil des réfugiés et de leur famille. S'ajoutent à ces populations les étrangers déjà sur le territoire français dont la situation est régularisée et les immigrés qui entrent clandestinement sur le territoire français.

### L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

Réfléchir à l'intégration de ces personnes et de leur famille conduit nécessairement à examiner les conditions de leur accueil. C'est en effet dès la prise de contact avec la société française que peuvent au mieux être posés les jalons d'une intégration réussie. Au-delà de la nécessité d'assurer à ces personnes souvent désorientées des conditions d'arrivée prenant en compte leurs difficultés spécifiques, l'accueil a aussi pour tâche de préparer leur future insertion économique, sociale et civique. L'accueil constitue en effet la première étape du processus d'intégration. C'est dans cette perspective que le gouvernement a récemment décidé de s'intéresser au dispositif d'accueil des primo-arrivants en France.

### Intégration versus assimilation

À partir du 20<sup>ème</sup> siècle, le mot intégration s'emploie couramment pour parler de l'opération par laquelle un individu s'incorpore à un milieu, à une collectivité par opposition à la ségrégation. On distingue généralement deux modèles d'incorporation des populations étrangères dans un pays : l'intégration, placée sous le signe de l'échange, dans laquelle la diversité est considérée comme source d'enrichissement et dont la bonne marche dépend des deux parties, et l'assimilation, dont l'éthymologie renvoie à l'idée de rendre semblable et qui suppose l'identification à la population d'accueil. C'est l'opposition entre intégration et assimilation qui a toujours été la plus mise en valeur dans les discours politiques. Les partisans de la première défendent l'idée que la diversité est source d'enrichissement et prônent le droit à la différence comme ouverture sur le monde en signe de modernité. Les défenseurs de l'assimilation, de leur côté, situent le processus par rapport au modèle français, laïque et égalitaire et fondé sur l'autonomie de l'individu dans son rapport à l'Etat et à la société, et non pas à l'ethnie et à l'origine ethnique.



**Dès leur arrivée sur le sol français, les immigrés vont devoir s'adapter à une nouvelle vie.**

### UN CHANGEMENT DE POLITIQUE ?

Depuis quelques années, on a eu l'impression que la question des Français d'origine étrangère ou des étrangers vivant en France ne se posait plus. Les lois républicaines semblaient suffire pour leur assurer lentement mais sûrement la plénitude de leurs droits sociaux dans la communauté française, la seule qui soit reconnue. On reconnaissait, il est vrai, qu'ils étaient parfois victimes, en raison de leur origine, de discriminations qu'il fallait combattre. Mais leur insertion économique et sociale n'était pas au centre des préoccupations. Les enquêtes menées ces deux dernières années par le gouvernement français ont montré que la situation est plus complexe et que le problème de l'intégration, même s'il a changé de forme, est loin d'être résolu.

On constate en effet que les femmes subissent des discriminations, que les jeunes sont en perte de repères. Le Président français Jacques Chirac a d'ailleurs bien souligné lors de son discours prononcé à Troyes le 14 octobre 2004, la complexité de la situation des jeunes issus de l'immigration : « Je sais que, pour beaucoup de jeunes issus de l'immigration, le mot même d'intégration semble totalement dépassé. Et je les comprends. Nés en France, la plupart du temps de nationalité française, ils réussissent en général bien et sont à l'aise dans notre société. Ceux qui rencontrent des difficultés attendent, pour leur part, des réponses à des problèmes concrets ».

En ce qui concerne l'ascension sociale, la place des immigrés dans les fonctions dirigeantes de la nation est encore aujourd'hui extrêmement réduite. Le gouvernement, en partenariat avec les organes institutionnels et les associations est ainsi en train de procéder à une refonte de la politique d'intégration.

*Delphine KA*

## LE RENOUVELLEMENT DES INSTRUMENTS D'INTÉGRATION

Depuis 2002, on assiste à une nette évolution des politiques d'intégration. En témoigne le renouvellement des instruments d'intégration majeurs comme le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) et le Comité Interministériel à l'Intégration (CII). Ces instruments s'appuient sur des opérateurs en cours de mutation, tels que l'Office des Migrations Internationales (OMI), le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE), ou le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD).

Le 24 octobre 2002, un nouveau Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a été désigné et installé, par le Premier Ministre français. Composé de seize membres, il est présidé par Blandine Kriegel. Il entend refléter fidèlement la diversité de la France. Par ses avis et ses propositions sur la promotion sociale des jeunes des quartiers en difficulté, sur les droits des femmes issues de l'immigration, sur le contrat d'accueil et d'intégration, il a récemment contribué à l'enrichissement de la réflexion et des travaux menés par le gouvernement.

### LA RENAISSANCE EN 2003 DU CCI

Parallèlement, le CII, qui ne s'était plus réuni depuis 1990, par le décret du 30 janvier 2003 a vu sa composition élargie et la périodicité de ses réunions fixée à au moins une par an. À l'issue de la première réunion, un important programme annuel d'actions a été arrêté.

Riche de cinquante-cinq mesures couvrant un champ très étendu, il s'adresse à la fois aux immigrés, notamment aux nouveaux migrants et aux personnes issues de l'immigration, mais également à l'ensemble des citoyens français. En effet, portant sur l'accueil des premiers et l'intégration des uns et des autres, il entend construire des parcours d'intégration pour les nouveaux migrants, encourager la promotion sociale et professionnelle individuelle et agir contre les intolérances pour l'égalité des droits.

### LA CREATION PROCHAINE DE L'ANAM

Pour que soient menés à bien les objectifs que se sont fixés le HCI et le CII, il existe des opérateurs qui fournissent des moyens administratifs et techniques. Ces opérateurs sont en cours de transformation. Le 30 juin 2004, le plan de Cohésion Sociale a annoncé que l'Office des migrations internationales (OMI) et le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE) allaient prochainement donner naissance, en fusionnant, à une Agence Nationale de l'Accueil et des Migrations (ANAM). L'OMI est un établissement public à caractère administratif rattaché au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Il est chargé de mettre en œuvre la politique des pouvoirs publics en matière d'entrée et de travail des étrangers

en France. De son côté, le SSAE est une association loi 1901, créée en 1924, reconnue d'utilité publique. Elle gère un service social spécialisé qui assure par convention avec l'Etat une mission de service public auprès des migrants, quel que soit leur statut : réfugié, demandeur d'asile, regroupement familial, mineur isolé, débouté, sans-papiers. Le SSAE est également la branche française du Service Social International. Son financement a toujours été assuré de façon globale par l'Etat (Ministère des Affaires Sociales, Direction de la Population et des Migrations).

Les travaux préparatoires à cette fusion ont eu lieu au cours des derniers mois entre l'OMI et le SSAE au sein de quatre groupes de travail OMI/SSAE, sous le pilotage de la Direction des Populations et des Migrations (DPM). Un projet de décret définissant les missions de l'agence a été communiqué aux deux organismes,

ainsi qu'aux ministères chargés de la fonction publique et du budget, et a été déposé au Conseil d'Etat. Cette fusion n'est pas cependant saluée à l'unanimité. La question principale est celle de l'intégration des personnels du SSAE et de l'OMI dans la nouvelle structure. La situation est marquée par une forte disparité entre les salaires et les conditions de travail des uns et des autres.

### UN NOUVEAU PLAN ADOPTÉ PAR LE FASILD

De son côté, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) a adopté le 21 janvier 2004 un plan stratégique par lequel il réoriente ses activités et ses moyens au service des objectifs définis par le CII. Le FASILD, anciennement FAS, a

pour mission la mise en œuvre d'actions visant à l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration. Son activité est répartie en neuf secteurs d'intervention : les actions liées à l'habitat et au logement, les aides aux résidents des foyers, l'insertion professionnelle, l'action sociale et familiale, l'intégration de l'enfance et de la jeunesse, l'intégration par l'action culturelle, l'intégration par la communication, le soutien aux actions et aux acteurs, les études et audits.

D.K.



### Le contrat d'intégration, un outil mis en place par le HCI

Jacques Chirac, définissant comme une priorité l'insertion des immigrés, a annoncé l'instauration d'un contrat d'intégration dont les modalités ont été précisées le 24

octobre 2002 à l'occasion du renouvellement du Haut Conseil à l'Intégration. Jusqu'à cette date, sur 100 000 étrangers arrivant chaque année légalement dans l'Hexagone, 8 000 seulement faisaient l'objet d'un soutien linguistique, social ou professionnel. Après deux années de rodage, le contrat d'intégration va être étendu prochainement sur le plan national. Demain, chaque nouvel arrivant se verra proposer un appui individualisé et une formation d'un an, prise en charge par l'Etat et renouvelable deux fois, comprenant des cours de français (de 200 à 600 heures) ainsi qu'une initiation (d'une trentaine d'heures) aux spécificités de la société française : fonctionnement des administrations et des services publics, explication des notions de laïcité et de citoyenneté...

## LES FEMMES EN MARCHÉ POUR L'INTÉGRATION

IFAFE est une association de la loi 1901 fondée en 1993 à Paris. Elle s'est transformée en Fédération en 1996 et compte aujourd'hui vingt-trois associations membres. Son objectif est d'aider les personnes étrangères et leurs familles à mieux s'intégrer en France et en Europe et de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment contre l'image négative imputée aux populations africaines en général et aux femmes en particulier. Les 7, 8 et 9 octobre IFAFE a organisé une rencontre nationale et européenne sur le thème suivant : "Égalité des chances pour les femmes et les jeunes immigrés ou issus de l'immigration".

L'objectif de cette rencontre a été de faire émerger les bonnes pratiques pour favoriser la promotion sociale, l'égalité entre hommes et femmes et encourager les actions menées par les femmes africaines en France et en Europe. La journée de travail du 7 octobre, qui a eu lieu au sein du Ministère de la Parité et de l'Égalité Professionnelle, a été consacrée aux échanges entre les organisations de femmes immigrées et les ministères concernés. Les associations de femmes africaines immigrées d'autres pays européens sont venues parler des relations avec leurs institutions et témoigner de leurs expériences. Les thèmes suivants ont été traités : conditions de séjour, mariages forcés, éducation, formation, emploi, santé, culture (médias), sport, racisme, genre et engagement des femmes africaines dans la vie associative.

### LES FEMMES CONFRONTÉES A LA COMPLEXITÉ DU SYSTÈME ADMINISTRATIF

Les associations ont constaté qu'un grand nombre de femmes immigrées en France ne connaissent que partiellement les textes qui régissent les conditions de séjour sur le territoire français, les processus de régularisation et les modalités d'accès à la nationalité française. Certaines femmes se retrouvent en situation irrégulière et souffrent de la clandestinité, uniquement par manque d'information sur les démarches nécessaires à l'exercice des droits.

### EMPLOI ET FORMATION : DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), a récemment indiqué que les femmes représentent aujourd'hui 47 % de la population immigrée et sont majoritaires aux âges adultes jeunes (20-45 ans). La part des femmes immigrées et issues de l'immigration sur le marché de l'emploi s'est accrue. Cependant, si de manière générale, en France, les femmes sont davantage touchées que les hommes par les difficul-

tés d'accès à l'emploi, et notamment à un emploi durable, cette inégalité est accentuée quand il s'agit des femmes étrangères et particulièrement celles qui sont originaires d'un pays hors de l'Union Européenne. Ainsi, toutes origines confondues, les femmes immigrées sont plus touchées par le chômage que les hommes : leur taux de chômage s'établit à 25 %, alors que celui des hommes immigrés est de 20 %. Quant à celui des femmes étrangères extérieures à l'Union Européenne, il est trois fois supérieur à celui des Françaises et des Étrangères de l'Union européenne. De plus, les femmes immigrées sont relativement plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel que l'ensemble des femmes actives ayant un emploi : 37 % contre 31 %.

### LES SOLUTIONS INSTITUTIONNELLES MISES EN AVANT

Le Ministère de la Parité et de l'Égalité Professionnelle a annoncé la création d'un groupe de travail, qui a pour mission de mettre en parallèle les réussites et échecs des actions d'intégration menées envers les femmes. Un colloque de retranscription du travail du groupe sera organisé le 8 mars 2005, à l'occasion de la Journée de la Femme. Le Ministère a indiqué qu'il travaille actuellement à l'élaboration d'un guide sur l'intégration des femmes immigrées. Il a précisé qu'il menait des études sur le travail des associations, en partenariat avec le FASILD. Une grande partie de l'intervention du Ministère a concerné les 55 mesures énoncées par le CII dans son plan du 10 avril 2003. Deux mesures concernent particulièrement les femmes : la mesure 54, orientée sur la prévention des mariages forcés et la mesure 55, qui relance un programme sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines. De son côté, Ratiba Bendjoudi, représentant le FASILD lors de la journée, a précisé que les missions de l'organisme public s'inscrivent dans la politique gouvernementale ; et qu'elles impliquent autant les publics migrants

que les sociétés d'accueil. Elle a rappelé qu'un accord-cadre concernant l'intégration des femmes immigrées ou issues de l'immigration a été signé le 4 décembre 2003, entre le SDFE, la DPM et le FASILD. Pour favoriser l'intégration des femmes, les signataires de l'accord-cadre se proposent d'envisager leur promotion sociale, professionnelle et individuelle et de prendre en compte les phénomènes de double discrimination selon une double approche. D'une manière transversale, l'idée est d'améliorer la connaissance sur la situation des femmes issues de l'immigration, de développer l'analyse des phénomènes de double discrimination et de sensibiliser et former les acteurs associatifs et institutionnels à cette question. Il faut également faire évoluer positivement les représentations des femmes immigrées et issues de l'immigration. De manière plus spécifique, l'accueil des primo-arrivants assure aux femmes immigrées et issues de l'immigration un plein accès à leurs droits et leur permet d'acquiescer ou de parfaire leur autonomie. Un accent est mis sur l'intégration économique et sur l'intégration sociale, qui se fait par l'éducation et par l'amélioration de l'accès à la culture de toutes les femmes.

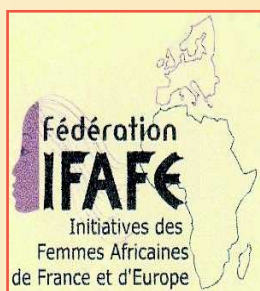
### LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Les associations présentes à la journée ont toutes émis le souhait que les parcours de mobilité sociale de nombreuses femmes issues de l'immigration soient valorisés. Elles méritent de servir de références pour des jeunes filles soucieuses de s'identifier à des aînées qui, à leurs yeux, ont su construire leur propre voie. Pour autant, certaines d'entre elles, et plus particulièrement les jeunes filles issues de l'immigration, peuvent être partagées entre les obligations coutumières et les traditions d'une part, et la conformité aux modèles d'émancipation que propose la société d'accueil d'autre part. Aujourd'hui, la réflexion sur l'éducation et sur les mariages forcés est donc nécessaire.

D.K.

## DAMARYS MAA : "LES FEMMES SONT AU CŒUR DU PROCESSUS D'INTÉGRATION"

La Présidente de la Fédération IFAFE, Damarys Maa, a l'habitude de côtoyer les institutionnels, mais elle privilégie par dessus tout le travail avec les associations sur le terrain. Femme au caractère bien trempé et à la véritable personnalité, elle est une experte en matière d'intégration. Elle a accepté de livrer ses réflexions à Liaison Franco-Africaine.



**LFA : Que pensez-vous de la nouvelle politique d'intégration mise en place par le gouvernement ?**

**DM :** Comme la plupart des associations nous avons apprécié les mesures nouvellement prises par le gouvernement. Cependant nous regrettons qu'il y ait un manque effectif de moyens financiers pour leur application sur le terrain et que l'accent soit surtout mis sur l'accueil des primo-arrivants. Cela délaisse un grand nombre d'immigrés présents en France depuis longtemps et qui n'arrivent toujours pas à s'intégrer. Il est certes important de se préoccuper de préparer l'accueil des nouveaux, mais il est également normal d'assumer et d'assurer l'intégration des immigrés installés sur notre territoire depuis plusieurs années.

**LFA : Le contrat d'intégration récemment mis en place, concerne il est vrai essentiellement les primo-arrivants...**

**DM :** Ce qui nous gêne vraiment avec ce contrat, c'est qu'il n'y ait pas eu une consultation large des associations de terrain avant son application. Les institutions devraient prendre en compte les réflexions et les propositions des associations qui ont des connaissances pratiques et des expériences réelles des difficultés rencontrées par les immigrés dans leur cheminement vers l'intégration. Tous les jours, des immigrés en situation précaire, sans-papiers, sans logement, victimes du racisme ou autres discriminations, viennent notamment chercher de l'aide auprès des associations membres d'IFAFE.

**LFA : Quelle est justement la place des femmes dans le processus d'intégration ?**

**DM :** La manière de traiter l'intégration des populations migrantes depuis les années quatre-vingt a largement été mise en oeuvre en relation avec la position et la fonction des femmes, perçues comme étant au cœur de ce processus.

Il faut savoir que les femmes immigrées subissent une double discrimination, du fait de leur sexe et du fait de leur origine. Ce sont elles qui subissent le plus le chômage, qui vivent dans la précarité, qui font face à des situations qui vont dans le sens contraire de l'intégration. Toutes ces difficultés ne les empêchent pourtant pas de se battre, et de vouloir s'intégrer. Les femmes sont au cœur du processus d'intégration, car elles deviennent plus vite citoyennes que les hommes, au sens d'habitante de la cité, actrices de la démocratie. Au travers du processus d'insertion familiale, les femmes immigrées entrent rapidement en relation avec les différentes institutions locales, ou avec les administrations. Elles constituent les principaux vecteurs de l'intégration en France et en Europe.

Le gouvernement a toujours essayé de soutenir l'action des femmes, mais à mes yeux pas assez, ce qui est vraiment dommage. Car comme le souligne un proverbe africain, "Éduquer une jeune fille, c'est éduquer toute une nation". Le Président français Jacques Chirac, lors de son discours prononcé à Troyes le 14 octobre 2002, a bien souligné le rôle majeur des femmes immigrées dans le processus d'intégration des populations étrangères en France. On les retrouve dans les dispositifs mis en place, très médiatisés, comme les femmes-relais, les médiatrices. Mais il n'y a pas de reconnaissance pour celles qui gardent les enfants, les personnes âgées ou qui font les ménages. Une grande partie des femmes n'a, en général, pas fait d'études avant d'arriver en France. Mais il y a également beaucoup de femmes immigrées surdiplômées. Des femmes et des jeunes femmes que l'on ne montre pas et dont on ne parle pas. Pourtant elles ont eu des parcours réussis, elles occupent des postes à responsabilités dans de grandes entreprises françaises ou ont créé leurs entreprises, elles contribuent donc pleinement à l'essor économique français et prouvent que l'intégration est possible.

**LFA : Que pensez-vous de l'engagement des femmes dans la vie associative ?**

**DM :** A l'heure actuelle l'engagement des femmes immigrées n'est pas suffisant, encore moins celui des jeunes filles. L'engagement dans la vie associative en France est une démarche de l'apprentissage de la démocratie. Il constitue un vecteur d'intégration et de "libéralisation" des femmes. Sur un plan pratique, être bénévole dans une association permet de comprendre les rouages des institutions, le fonctionnement des administrations. Il en résulte une meilleure connaissance du pays dans lequel on vit, ce qui facilite l'intégration. Car si l'on veut aider là-bas (dans son pays d'origine), il faut déjà être bien ici (dans le pays où l'on vit).

Ce que je déplore c'est que les femmes issues de l'immigration vivent dans une grande précarité. Il leur est donc difficile de faire du bénévolat à long terme. Peu ont la chance de suivre des formations de bénévole afin de maîtriser le fonctionnement de la loi 1901. De ce fait, les femmes immigrées sont en vérité minoritaires dans les associations mixtes. Quand bien même elles ont été élues à des postes à responsabilités, elles n'ont pas toujours une marge de manœuvre pour agir et pour prendre des décisions. Je peux donner un exemple : si je préside encore à ce jour une Fédération qui regroupe vingt-trois associations sur tout le territoire français (dont dix sont féminines et treize sont mixtes) c'est qu'une femme peut être à la tête d'une telle structure. Par contre je continue à déplorer l'absence des jeunes filles à qui nous avons le devoir de transmettre notre expérience et de passer le relais. La Fédération IFAFE est membre du FORIM, dont j'ai été élue Vice Présidente en 2002. En 2003, j'ai été rejointe par une autre femme qui est Vice Présidente également. Il n'est pas normal qu'une telle plate-forme d'associations de toute la migration en France ne soit représentée que par deux femmes sur les dix-huit membres du Conseil d'Administration.

Propos recueillis par Delphine KA

## DES OUTILS POUR CHANGER LE REGARD SUR L'IMMIGRATION

Les représentations de l'immigration et des immigrés, trop souvent négatives, sont des entraves d'autant plus fortes à l'intégration qu'elles sont également intériorisées, dans nombre de cas, par les immigrés eux-mêmes et leurs descendants. Renoncement ou animosité, attrait pour le repli communautaire, recherche de repères identitaires ne sont pas pour autant des solutions. Le changement en profondeur des attitudes psychologiques et des comportements qu'elles génèrent est une des clés de l'intégration. Une première initiative, la création d'une Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration a été lancée par le Conseil Interministériel à l'Intégration (CII). Elle vise à rapprocher l'immigration et les immigrés du reste de la population, en banalisant le regard porté sur eux et en soulignant publiquement leur apport à l'histoire de la France.



Jean-Pierre Raffarin, lors du lancement de la Cité Nationale, entouré de Jean-Louis Borloo et de Jacques Toubon.

Le projet de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration a été officiellement lancé le 9 juillet par le Premier Ministre français Jean-Pierre Raffarin. Il a annoncé qu'elle ouvrira ses portes en 2007, au Palais de la Porte Dorée à Paris et qu'elle s'inspire du musée québécois des Civilisations ou celui d'Ellis Island à New York. La Cité nationale proposera une installation permanente retraçant l'histoire de l'immigration depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des expositions temporaires, un centre de ressources multimédia, une médiathèque, une base de données. Elle accueillera colloques, séminaires, spectacles et résidences d'artistes. Et elle organisera un festival du cinéma de l'immigration.

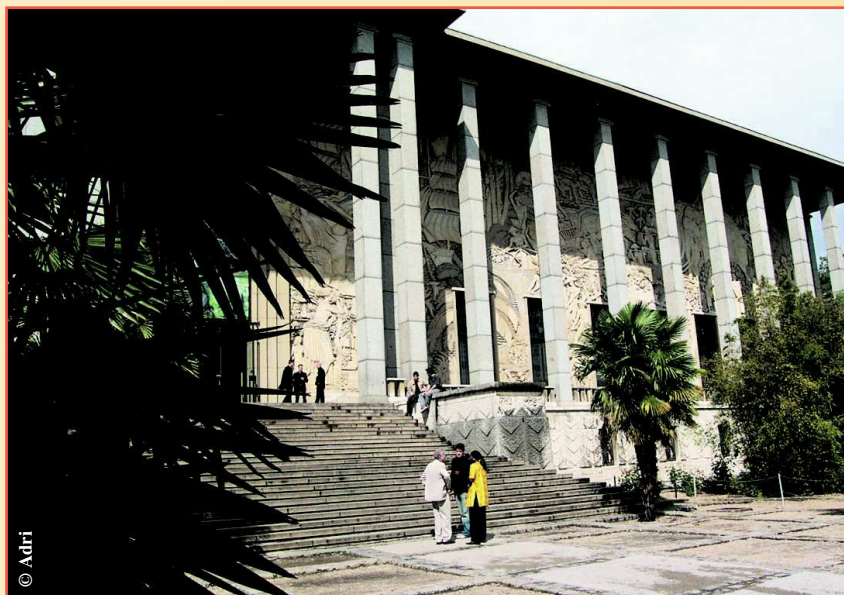
Pendant deux ans, une commission constituée autour de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI) et présidée par Jacques Toubon a défini les enjeux et les objectifs de la future institution et a rédigé un rapport qui synthétise toutes les propositions. Celui-ci préconise la mise en place progressive, sur une période de deux à trois ans, d'une nouvelle institution culturelle consacrée à l'histoire et aux cultures de l'immigration en France.

### MONTRER ET RACONTER DE FACON NOUVELLE L'IMMIGRATION

Le rapport met en évidence les enjeux de la mise en place d'une telle institution. D'un point de vue symbolique, l'idée est d'aborder la question de l'immigration d'une autre manière, en ne la traitant pas uniquement du point de vue social ou politique mais aussi historique. Il faut installer l'histoire de l'immigration dans l'histoire de la France, car comme le souligne Gérard Noiriel, historien, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) «l'immigration est une composante légitime du patrimoine national français». La Cité nationale s'engage à faire un signe à l'intention des immigrés et des Français d'origine immigrée, pour valoriser leur place dans l'histoire récente du pays, que ce soit dans l'économie, la démographie, la société ou la culture. Elle souhaite également apprendre aux habitants de la France d'aujourd'hui à se voir autrement, en leur expliquant la variété de leurs origines et en soulignant les bienfaits de la diversité. L'institution veut s'adresser à tous, mais se garde de tout repli identitaire. Le second enjeu de l'Institut est de devenir une référence culturelle. La culture est au cœur des préoccupations de l'institution, en témoignent le choix de son appellation, son lieu d'implantation, le caractère professionnel des ressources et prestations proposées, ses relations avec les

### L'APPORT DE L'IMMIGRATION SOULIGNE PAR LE PREMIER MINISTRE FRANÇAIS, JEAN-PIERRE RAFFARIN

« Aujourd'hui, ici, avec vous, la France regarde son histoire. En face. Non, nous n'avons pas le droit de réduire l'immigration à un apport de force de travail ou, pire encore, à une source de problèmes sociaux. Non, nous ne devons plus fermer les yeux sur cette dimension essentielle de l'histoire de notre peuple. Oui, nous devons reconnaître l'apport de l'immigration à la construction de la France, son peuple et sa nation. Oui, nous devons changer les représentations de ce phénomène. Il y va de la cohésion de notre nation. Le projet de musée de l'immigration est ancien, mais il n'avait jamais rencontré d'appui politique solide, pour une raison simple : la voie choisie n'était pas claire et personne n'était prêt à assumer la question. Aujourd'hui, la décision est prise parce que la pensée est claire. Notre exigence de vérité repose sur des convictions fortes : nous avons fait le choix de l'intégration à la nation plutôt que la différenciation des populations. Entre d'une part la proclamation permanente du droit à la différence et d'autre part, le discours de haine qui fait de l'immigré la cause de tous les problèmes et stigmatise les humanistes : l'immigration fait partie de l'histoire de notre peuple, de notre pays et de notre nation, leur histoire est notre histoire.»



La Cité Nationale de l'histoire de l'immigration sera située au Palais de la Porte Dorée, à la place de l'ancien Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

autres institutions culturelles comme la Bibliothèque Nationale de France, l'Institut National de l'Audiovisuel, les Archives, les musées et l'implication du Ministère de la Culture. Enfin, l'institution a une vocation pédagogique. Pour cela, elle va organiser des visites de groupes scolaires, tout en travaillant avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour que l'histoire de l'immigration enrichisse les programmes scolaires. L'Institut veut également être un Centre de recherches universitaires, et pour cela mettra à la disposition des chercheurs des documents rares.

### UN INSTITUT POUR CHANGER LES MENTALITES

La Cité Nationale s'est fixée sept objectifs, répondant aux questions "Que dire ?" et "Pour quoi faire ?". Elle entend sauvegarder les traces encore présentes des vagues d'immigration du 20ème siècle, en recueillant les archives ou les objets. Elle souhaite permettre la reconnaissance de l'histoire des immigrés dans la construction de la nation française et convertir la masse des données historiques en une synthèse. Le quatrième objectif est de transformer l'histoire collective en émotion culturelle. L'institution désire être accessible au plus grand nombre et ne pas s'adresser uniquement au public traditionnel des institutions culturelles. Elle veut par dessus-tout avoir une fonction de valorisation et d'anoblissement de l'immigration. Enfin, elle ambitionne de préparer l'avenir, car le décryptage du passé donne des clés pour mieux appréhender le futur.

Pour Jacques Toubon, le président de la mission de préfiguration, la Cité Nationale sera « bien plus qu'un musée, elle sera un instrument de la politique d'intégration. En effet, pour beaucoup de Français, l'immigration ne s'est développée que depuis quelques décennies. Ils pensent qu'elle vient exclusivement du Sud, et qu'elle est synonyme de pauvreté, de chômage, de délinquance. Cette vision fautive et négative, ajoutée au complexe des immigrés eux-mêmes, et en particulier des jeunes, fait obstacle à l'intégration. La Cité va rétablir le rôle déterminant qu'a joué l'immigration dans la construction de la France. »

### PRENDRE EN COMPTE LES STRUCTURES QUI PERMETTENT L'INTEGRATION

Pour mettre en place la Cité Nationale de l'Histoire de l'Im-

migration, l'ADRI travaille de concert avec les structures destinées à gérer et accompagner l'immigration, comme la DPM, l'OMI, le FASILD, la SONACOTRA, l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)... L'ADRI est également accompagnée par les différentes directions et sous-directions ministérielles en charge de l'immigration, de la naturalisation et de l'intégration. Enfin l'ADRI a sollicité la participation des écoles, des associations, des organismes de logement, des entreprises, des partis politiques et des syndicats.

### LES GRANDES PROBLEMATIQUES DU CENTRE

L'un des objectifs de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est de s'interroger sur la relation colonisation-immigration-intégration. Elle montrera ainsi le rôle de la colonisation dans la construction du bassin d'émigration vers la France. Dans ce sens, la localisation de la future Cité est symbolique : le palais de la Porte Dorée a accueilli l'Exposition Coloniale de 1931.

D'autre part, la collection permanente et les expositions de la Cité nationale seront traversées par deux axes principaux antagonistes mais qui ne s'excluent pas pour autant. L'idée est d'avoir une approche générale de l'histoire des immigrés, en montrant des parcours collectifs, à travers tel ou tel groupe, telle ou telle usine, ou à travers des expériences partagées (arrivées aux ports, aéroports, attentes aux guichets...). La Cité va cependant proposer une approche plus personnalisée des douleurs ou bonheurs liés aux changements de lieu et de vie. Pour permettre aux visiteurs de faire un lien entre le collectif et l'individuel, ils auront accès à des ressources où ils pourront chercher un bout de leur propre histoire ou bien se mettre dans la peau des autres.

D.K.

### Le plan d'action positive pour l'intégration de France Télévisions, un second outil d'intégration demandé par le CII

Le CII a demandé aux médias français de proposer une autre vision des immigrés, qui permettrait de changer la perception de l'immigration et de favoriser l'intégration. En réponse à la demande du CII que les télévisions publiques témoignent mieux de la diversité des composantes constitutives de la société française, le président de France Télévisions a présenté le 28 janvier 2004 un "Plan d'action positive pour l'intégration" qui prévoit le renforcement de la présence de personnes issues de l'immigration et du traitement du thème de l'intégration dans le contenu des programmes. À cette fin, des cellules placées au sein des directions de programmes donneront des instructions aux responsables de programmes, dans tous les genres (fiction, documentaires, jeux, programmes pour les jeunes). Un colloque intitulé "Les écrans pâles ?" a dans ce sens été organisé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Haut Conseil à l'Intégration le 26 avril 2004 sur la diversité culturelle dans les médias. Avec pour objectif d'inciter les sociétés de l'audiovisuel à promouvoir les minorités visibles, encore trop absentes du paysage audiovisuel français.

## LA DISCRIMINATION, UN FREIN À L'INTÉGRATION

Le 28 septembre 2004, l'association Phénix pour l'intégration a organisé, à la Sorbonne, la Journée de l'Intégration, en partenariat avec l'Observatoire des Discriminations. L'objet du colloque a été de mettre en lumière l'importance des phénomènes de discrimination mais également les solutions possibles pour lutter contre celles-ci et favoriser l'intégration des populations victimes de ces pratiques. Des chercheurs de renom, comme Véronique de Rudder, François Vourc'h et Olivier Noel ont apporté leur contribution sur le thème "Racisme et Discrimination"

Depuis la révolution de 1789, il existe un esprit français, dans lequel tous les citoyens sont considérés selon un ferme principe d'égalité, sans distinction de race, de classe, de sexe, de religion, sur les seuls critères de la vertu et du mérite personnel. Ces principes fondamentaux sont fermement inscrits dans la mémoire collective du pays. Depuis lors, on n'est pas censé faire de distinction quand on parle des Français, car tous les citoyens sont considérés comme étant égaux dans la société et devant être traités sans discrimination. En France, on a du mal à exprimer clairement la réalité des inégalités, des discriminations, parce qu'elle est irritante et qu'elle contredit le principe d'égalité auquel les Français sont fortement attachés et qui est supposé former le ciment de la société. Tout se passe donc comme si le réflexe était de dire : impossible, cela ne peut être ! Le mythe de l'égalité parfaite rend complexe la situation des Français de couleur, en particulier ceux d'origine maghrébine ou africaine, qui subissent des discriminations dans l'emploi, le logement ou d'autres services. Ces discriminations constituent un obstacle à l'intégration.

### THEME 1 : RACISME ET ETHNISME

Véronique De Rudder et François Vourc'h sont chargés de recherches au CNRS. Véronique de Rudder est responsable scientifique et administrative, et directrice de publication de RÉMISIS (Réseau d'Information sur les Migrations Internationales et les Relations Interethniques). Ils travaillent sur les relations entre les nations et le racisme ainsi que sur les pratiques ségrégatives et discriminatoires et leurs conséquences.

«Plutôt que de discriminations raciales ou ethniques, nous préférons parler de discriminations racistes ou ethniques pour ne pas accréditer l'idée qu'il y aurait des races ou des ethnies qui seraient malheureusement victimes de discriminations. Les races n'existent pas en soi, pas plus que les ethnies. C'est bien le racisme comme forme de rapport social qui crée la race. Il crée des catégories qui amalgament des traits biologi-

ques (physiques ou généalogiques, réels ou supposés) et des caractéristiques culturelles, sociales et psychologiques. Depuis quelques années, les discriminations racistes et ethniques font l'objet d'une dénonciation qui succède à une longue sous-estimation et même à une occultation générale. Le dispositif juridique actuel est inefficace, buttant sur la quasi-impossibilité pour une victime d'apporter la preuve du traitement discriminatoire qu'elle a subi et de son intentionnalité. En l'état de la mobilisation institutionnelle, la phase actuelle se caractérise par des positionnements de principe et le "marquage territorial" des ministères, des administrations et des partenaires sociaux. Chacune de ces instances cherche, selon une vieille tradition de cloisonnement et de protection autarcique, à limiter l'intervention des autres en s'auto-proclamant à la fois résolue à lutter contre les discriminations et expert pour intervenir en son propre sein. Prenons un exemple réel et (la précision n'est pas sans importance) non caricatural : une personne téléphone au "114" pour se plaindre de mauvais traitements policiers. Sa fiche est transmise à la Commission d'accès à la citoyenneté (CODAC) du département et confiée logiquement, pour examen, à la Préfecture de police. Cette dernière, obligée de donner une réponse, réplique au bout de quelques semaines réglementaires qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'investigation, puisque le plaignant a été précédemment condamné pour "rébellion contre agents de la force publique"... Pour éviter ces circuits en boucle, les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place, en janvier 2005, d'un dispositif d'observation et de correction : la Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité.»

### THEME 2 : DISCRIMINATIONS RACIALES ET JUVENILES

Olivier Noel a été le responsable de la mission jeunesse au sein de l'Observatoire de l'Intégration de 1992 à 1996. Aujourd'hui, il est chercheur-coopérant au sein de l'Institut Social et Coopéra-

tif de Recherche Appliquée (ISCRA-Méditerranée). Selon lui, les acteurs publics en charge de favoriser l'intégration des jeunes sont bien souvent confrontés à un dilemme entre leur préoccupation professionnelle de solidarité, d'égalité de traitement et la logique d'efficacité que tentent de leur imposer progressivement les institutions. Olivier Noel a analysé plusieurs actions publiques locales en direction des jeunes en voie de désaffiliation : décrochage scolaire, discrimination ethnico-raciale à l'emploi et errance juvénile.

### THEME 3 : LA DISCRIMINATION POSITIVE ET L'INTEGRATION

Les intervenants ont mis en perspective les mesures de lutte contre les discriminations élaborées dans le contexte institutionnel et idéologique français avec les politiques d'Affirmative Action et de Positive Action existant respectivement aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

«Il existe en France des notions jusqu'ici peu usitées : discrimination positive, discrimination indirecte, minorité visible, multiculturalisme... Pour expliquer ce manque, il est absolument nécessaire de rappeler le poids des histoires coloniales dans la définition des mesures contre les inégalités racistes. Ce qui est fait aux États-Unis entre dans le cadre d'une société qui fut à la fois coloniale, faiblement centralisée et esclavagiste. La Grande-Bretagne, comme la France, fut une métropole impériale, même si leur mode d'administration coloniale a été sensiblement différent. Aujourd'hui, le Canada, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont des sociétés pluralistes, c'est-à-dire qu'elles intègrent dans l'histoire officielle de leur formation étatique et parfois dans leur Constitution, l'hétérogénéité culturelle de leurs ressortissants (origines, religions, langues...) et la considèrent comme constitutive de leur pacte national. Les mesures prises en faveur de la discrimination positive sont en fait très éloignées de la caricature intéressée dont elles font l'objet en France.»

D.K.

## L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF, MOTEUR ET REFLET DE L'INTEGRATION

**Les associations de migrants sont de plus en plus nombreuses en France. S'investir dans le monde associatif permet aux migrants une meilleure socialisation, car leur engagement les fait très vite devenir des citoyens. Ils prennent des responsabilités, se familiarisent avec les institutions ou les administrations. Ce qui au final fait d'eux des personnes intégrées sur le plan économique et social.**

Dans la France jacobine, on est par essence hostile aux organisations qui médiatisent la relation du citoyen à l'Etat, d'où la suspicion à l'égard des groupes d'intérêt. Par nature impartiaux, ces groupes ont toujours été vus en contradiction avec l'intérêt général, a fortiori s'ils sont le fait d'étrangers, qui ne disposent du droit d'association que depuis la loi du 9 octobre 1981. Catherine Withol de Wenden, chercheuse, distingue trois étapes de l'évolution de la vie associative des migrants. Dans les années 80, les militants ont une stratégie individuelle de promotion sociale. Les années 90 correspondent à la maturité. Les années 2000 sont enfin synonyme de professionnalisation du mouvement associatif issu de l'immigration.

### LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS

Les associations de migrants ont su se trouver une place dans les villes et faire preuve d'une participation citoyenne remarquable. La dynamique associative résidentielle dans les cités et les quartiers, l'expression, voire la promotion de médiations symboliques constituent autant de voies pour une appropriation de l'espace public, une meilleure visibilité et une recherche de connaissance. Leur action est généralement centrée sur une atténuation des discriminations qui frappent les migrants dans l'accès aux droits sociaux : logement, santé, scolarité... Les associations veulent également corriger l'image et la perception négative de leurs publics par l'explication des conduites, l'accompagnement des familles, l'animation urbaine et la promotion de la rencontre des peuples et des cultures. Les associations travaillent enfin sur la solidarité internationale et le codéveloppement.

### L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT DANS LES OSIM

LE HCCI, en 2000, a souligné dans un rapport sur la typologie des Organisations de Solidarités Internationales Issues de l'Immigration (OSIM) l'importance de ces groupes. Leur évolution et leur maturation sont le reflet de l'intégration progressive des immigrés à la société d'accueil et du rapport au pays d'origine. « Le processus d'adaptation à la société d'accueil s'accompagne généralement d'une rupture des liens avec le pays et la communauté d'origine. L'intensité des relations de solidarité avec le pays d'origine semble correspondre à un stade donné de la migration. Après quelques générations, les liens se dissolvent et l'on dit que tel ou tel immigré est intégré. La persistance des liens avec l'identité d'origine est valorisée par le biais d'associations actives. L'époque ne semble plus être celle de l'opposition entre travail en France et reproduction des forces productives au pays d'origine, tendance forte des migrations tournantes d'avant 1974. En conséquence, le mouvement associatif prend de plus en plus d'importance au sein de la population immigrée. De ce fait, une OSIM peut se définir aujourd'hui comme la

forme d'expression rendue possible dans la société française en vue d'une articulation des deux espaces (pays d'accueil et pays d'origine) qui permettent une identité positive de la population immigrée. »

### LA VOLONTE DES INSTITUTIONS

Les associations de migrants ont été d'emblée un creuset de participation citoyenne. Un affichage politique neutre, un ton et une stratégie peu revendicatifs, une volonté et une offre de participation en font des interlocuteurs et des partenaires qui s'intègrent parfaitement dans les dispositifs de gestion et de traitement des populations par les institutions d'Etat et les communes. Partenaires dans le cadre politique de l'intégration mis en place et financé par les pouvoirs publics, le mouvement associatif est le fait certes des migrants mais aussi des autorités, qui ont souhaité le mettre en place.

D.K.

### La BGA ou l'engagement citoyen de treize jeunes du quartier Riquet

C'est l'histoire d'un groupe de jeunes du 19ème arrondissement de Paris qui, en se questionnant sur les problématiques des cités, sur la stigmatisation des jeunes issus de l'immigration et sur l'évolution de la jeunesse dans leur quartier, a créé en 2001 l'association Braves Garçons d'Afrique (BGA). Ses treize membres fondateurs ont entre vingt-et-un et vingt-cinq ans, et sont originaires d'Afrique ou des Antilles. Leur crédibilité n'est plus à prouver : avec des commissions sportive, artistique, culturelle et humanitaire, ils rythment la vie du quartier Riquet. Ils organisent des tournois sportifs ou des spectacles, heureux de pouvoir offrir aux plus jeunes des activités qu'eux-mêmes auraient voulu pratiquer quand ils étaient enfants.

Les membres de la BGA sont très vite devenus des modèles pour tous les jeunes du quartier. Ce qui leur a permis d'organiser des débats sur la place du jeune en France, celui dont les parents sont immigrés et qui se sent parfois étranger alors qu'il est Français. Pour la BGA, le mot intégration « n'a pas de sens, dans le sens où c'est un terme réducteur mis derrière une réalité : les difficultés que rencontrent les jeunes du quartier ». Français, ils ne veulent pas qu'on les appelle « jeunes issus de l'immigration ». Mais tout n'est pas si simple : ils se recherchent une identité, sont dans la double culture et veulent supprimer cette « étiquette d'immigrés » qu'on leur attribue dans toutes les situations de la vie. Ils travaillent sur ce qui pose vraiment problème aujourd'hui : « les discriminations, la non égalité des chances et l'image faussée que se font les Français des jeunes issus de l'immigration ». Intégrés, les membres de la BGA le sont plus que n'importe quel Français, car le travail qu'ils mènent au sein de leur association est un engagement citoyen : ils sont au service des autres. L'investissement associatif a été pour la plupart de ces jeunes un tremplin vers la reprise d'études, ou tout simplement un épanouissement sur le plan personnel. Aujourd'hui, certains pensent à la professionnalisation de la BGA, pour assurer sa pérennité.

## FÉDÉRER LES ACTEURS POUR CONSTRUIRE UN MONDE DE SOLIDARITÉ

Les 23 et 24 septembre 2004, Coordination Sud, la plateforme des ONG françaises, a organisé à la Cité Universitaire de Paris un colloque international intitulé "ONG : nouveaux débats, nouveaux chantiers". Le 23 septembre, trois séminaires, sur la diplomatie non gouvernementale, sur le financement du développement et sur la qualité dans les actions de solidarité internationale se sont déroulés en parallèle. Le 24 septembre, une séance plénière a permis de faire le point sur les relations entre les ONG et les autres acteurs français publics et privés de la coopération internationale.

La séance plénière du colloque international de Coordination Sud a traité du thème suivant : "ONG : construire un pacte de la solidarité internationale avec les partenaires publics, économiques, et sociaux". Le premier axe de réflexion : "ONG et acteurs de la société civile ; quelles nouvelles synergies ?" a rassemblé différents intervenants. L'objectif est de donner à la solidarité internationale une dimension citoyenne, qui impliquera tous les acteurs de la société civile : associations, entreprises, syndicats, organisations professionnelles... Car comme l'a souligné le président du HCCI, Jacques Pelletier, en ouverture de la journée, « les acteurs de la société civile sont des acteurs majeurs pour promouvoir un développement équitable et durable. »

### LES SYNDICATS ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le mouvement syndical a toujours compté dans l'action internationale. Ce qui est nouveau, c'est son processus de rapprochement avec la solidarité internationale. Le secrétaire national de la CFGT, Jean-François Trogrlic, l'a ainsi expliqué : « Aujourd'hui, de nouveaux défis se posent à nous : le syndicalisme ne doit pas se suffire à lui-même. Le syndicalisme doit toucher les multinationales, dans les pays sous-développés, pour que nous puissions créer un réseau de solidarité internationale. L'action des syndicats ne se cantonne plus au militantisme, elle s'oriente maintenant vers le partenariat, pour plus d'efficacité ». Puis, il a souligné le travail accompli avec l'Institut Belleville, l'opérateur confédéral des actions de coopération syndicale. Cet Institut Belleville intervient essentiellement à la demande de partenaires syndicaux dans les pays en voie de développement ou en transition démocratique. Les programmes de travail portent sur la formation de responsables syndicaux, les droits sociaux et les droits de l'homme, le développement de nouveaux syndicats... Ils s'articulent autour de trois axes : renforcer le syndicalisme démocratique et les libertés syndicales, imposer une présence syndicale sur les lieux de travail, développer la dimension sociétale du syndicalisme. « En matière de solidarité internationale, l'Institut Belleville est un bon outil pour passer du dire au faire. »

### LA PLACE DES PETITES ASSOCIATIONS

Jacqueline Mengin, présidente de la Fonda, est revenue sur le champ de manœuvre des petites associations dans le domaine de la solidarité internationale. La Fonda est une association de loi 1901 qui, en toute indépendance politique et idéologique, s'est donné pour mission la promotion de la vie associative, notamment en mettant en valeur la place et le

rôle des associations dans une société démocratique en profonde mutation. « Aujourd'hui, il y a un fossé réel qui sépare les associations des ONG. Les ONG sont privilégiées au niveau des ressources financières, elles ont beaucoup plus de moyens que les associations, elles ont des partenaires comme la Banque Mondiale ». Les petites associations, pour être crédibles et pour pouvoir agir sont dorénavant obligées de se regrouper, de s'organiser en fédération ou d'adhérer à une plateforme. Leur indépendance n'est pas remise en question, mais l'on constate que ce sont souvent les plus grosses associations qui profitent le mieux des plateformes.



De gauche à droite : Marc Genève, Bernard Pinaud, Jacques Pelletier, Jacqueline Mengin, Jean-François Trogrlic et Alhassane Barry.

### L'ENGAGEMENT DES MIGRANTS

Le Président du FORIM, Alhassane Barry, dans une intervention très saluée par l'auditoire, a souhaité qu'il y ait entre les OSIM et les différents acteurs un dispositif souple de concertation. Les OSIM prennent de plus en plus d'importance en France, « il apparaît dès lors primordial d'en favoriser le développement harmonieux, en synergie avec les autres organismes de solidarité internationale existants »

### LE PARTENARIAT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

La seconde partie de la séance plénière a porté sur la problématique suivante : "ONG et pouvoirs publics : vers un partenariat renforcé ?". Certes, le partenariat entre les ONG et les pouvoirs publics est bien institué et construit. Cependant, pour Coordination Sud, « il pâtit d'un retard sur la part des financements publics qui sont confiés aux ONG (la France restant au dernier rang européen) et de mécanismes de coopération généralement en deçà des besoins ». Claude Blanchemaison, le directeur général de la coopération internationale et du développement au Ministère des Affaires Étrangères (MAE) a analysé les profondes évolutions qu'a connues le Ministère ces dernières années. Quatre réalisations en témoignent : la consolidation de la solidarité internationale, avec des campagnes de sensibilisation, les actions sur le terrain avec la DgCid, l'appui à la participation aux forums sociaux, la loi sur le volontariat. Il reste cependant beaucoup à faire : « il faut déterminer les secteurs prioritaires, comme l'éducation, la santé, la protection de l'environnement. Il faut mettre en place des infrastructures, notamment en Afrique. Il est ensuite nécessaire de trouver des meilleurs outils pour la transparence des subventions politiques. Le F3E, qui aide à améliorer la qualité des actions, doit être amélioré. La concertation entre tous les acteurs non gouvernementaux est indispensable. »

Delphine KA et Christelle TOURE

## LES ENJEUX POUR LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LE MONDE DE DEMAIN

Le 9 septembre 2004, Coordination Sud a organisé, à l'occasion de son anniversaire, un débat à la Fnac. Les invités, Henri Rouillé D'Orfeuill, le président de Coordination Sud, François Rublo, le directeur juridique de Médecins du Monde et Philippe Ryfman, avocat, professeur et spécialiste des ONG, ont axé leur réflexion sur les actions des ONG aujourd'hui, sur leur fonctionnement et sur leurs perspectives.

**Isabelle Bourboulon : La solidarité internationale, c'est le développement et l'intervention. Comment peut-on caractériser l'évolution dans le temps de l'action des ONG ?**

Henri Rouillé D'Orfeuill : Très souvent, les ONG intervenaient sur des situations inacceptables. On essaie d'intervenir de manière symbolique, dans les endroits où c'est le plus difficile. Les actions locales, c'est la base même. Mais aujourd'hui on s'est aperçu que la plupart des causes des problèmes échappent aux lieux où ils se manifestent. Si nous voulons être cohérents avec nous-mêmes, il faut s'attaquer à des mécanismes qui sont considérables. Dans le domaine médical, le Sida, par exemple, les médicaments sont protégés par des règles de commerce et sont hors de portée des revenus des malades. Pourquoi ? Parce qu'il y a un système de propriété intellectuelle. Si l'on veut soigner le Sida, il faut remonter les mécanismes. Les ONG ont suivi ce mouvement de manière concrète : elles ont monté les échelles pour attaquer les causes. De plus en plus on est amené, même si 90 % de notre énergie et de nos moyens sont consacrés au terrain, à travailler sur les grandes campagnes d'information, en interaction avec les initiateurs de cette sensibilisation. Depuis une quinzaine d'années, on s'aperçoit que beaucoup d'actions internationales ont été portées par les ONG, avant de s'inscrire dans la négociation gouvernementale. La caractéristique des ONG, au fond, c'est d'être aux deux bouts de la chaîne : essayer de traiter les problèmes et s'attaquer aux causes.

**IB : Sans être trop simpliste, les Etats se font la guerre et c'est au ONG de réparer les dégâts. Ne ressent-on pas ce sentiment quand on travaille dans ce milieu ?**

François Rublo : Pas complètement. Parce qu'il y a eu progressivement une réglementation du droit de la guerre. Les tribunaux et les juridictions nationales appliquent désormais les conventions de Genève. Le droit international devient une réalité, il a beaucoup évolué. Notre vocation, quand on a créé Médecins du

Monde, c'était d'avoir accès conformément aux traités internationaux, aux populations victimes des guerres, sans distinction, comme on dit, de bonnes ou de mauvaises victimes. Par conséquent, notre action a été importante. Aujourd'hui un grand nombre de conflits se réclament de l'humanitaire. Il y a des devoirs et des droits pour les Etats, ils ont l'obligation de respecter les conventions internationales. Comme disait un grand humanitaire, "les médecins n'arrêteront jamais un génocide". Il y a des conventions internationales pour ça, il y a un Conseil de Sécurité. Nous, notre rôle, c'est d'être là, et de dire ce qui se passe. Et c'est d'ailleurs l'un des droits que nous revendiquons le plus en tant qu'ONG. Il est de notre liberté de dénoncer ce que nous voyons et de ne pas être enfermés dans des systèmes de norme qui limitent notre champ d'action. Par exemple, le Conseil de Sécurité a mis du temps à s'intéresser au Darfour, il ne s'est pas prononcé sur la Tchétchénie. Notre rôle, c'est de dénoncer. Ce qui se passe au Darfour montre qu'il faut toujours recommencer mais qu'il y a eu des avancées.

**IB : Aujourd'hui, il y a de plus en plus de sollicitations de la part des jeunes, on assiste à un véritable élan de générosité. Ils veulent aller sur le terrain, aider. Doivent-ils nécessairement avoir reçu une formation spéciale pour partir ?**

FR : Bien sûr, car pour aider, il faut avoir des compétences. On recrute entre 1000 et 2000 volontaires par année, il y a des écoles de formation, je pense notamment à Bioforce. C'est un véritable métier, qui s'apprend. En mission, il y a des cas durs, la personne doit être forte et équilibrée. Mais surtout, les ONG essaient d'avoir de plus en plus du personnel local, parce que c'est un acte de solidarité locale.

**IB : Pensez-vous que d'ici quelques années les ONG vont devenir des acteurs qui pourront vraiment peser dans les grands équilibres du monde ?**

HRO : Si l'on regarde en arrière, si l'on prend l'histoire diplomatique des quinze dernières années, il y a eu de grandes changements. C'est vrai que les ONG ont

eu un impact assez considérable sur l'avancée des négociations et sur l'avancée des droits, elle ont favorisé l'engagement des Etats. Pour l'avenir, je crois que les ONG ont un réel pouvoir ; mais si elles le gèrent mal, il peut être dangereux. En effet, leur légitimité serait alors remise en cause. Je crois que pour parler au niveau international, il faut s'organiser internationalement. Personne n'est légitime pour parler au niveau de la terre entière. Moi je crois beaucoup à l'importance des fédérations nationales, parce qu'elles permettent le regroupement des membres. Il faut concevoir un mouvement international des ONG, comme des regroupements de fédérations nationales. Il s'agit d'aller vers une force d'unité d'action, de position et de faire une place à toutes les parties du monde. Si l'on est sérieux, si l'on est légitime, si l'on reste lié aux problèmes sur le terrain et si l'on parle au nom de ce que l'on est, je crois que l'on peut avoir un poids très important dans le jeu international.

FR: Je crois qu'il ne faut jamais oublier que les mots ont un sens, et que la Charte des Nations Unies, pour la première fois, commence par "Nous, hommes des nations". Ce ne sont pas des Etats dont on parle, mais des hommes. Le statut et la reconnaissance des ONG figurent dans l'Article 71. Les ONG existaient avant cette Charte. Mais ce n'est que depuis quelques années qu'elles pèsent très fortement sur toute une série de traités internationaux. Je crois que le poids des peuples a été très important, et qu'enfin ils apparaissent en tant que tels dans les relations internationales.

Philippe Ryfman : Il y a une réelle présence des ONG sur le terrain. Aujourd'hui, au Darfour, ce sont les ONG présentes sur le terrain qui ont agit, qui ont tiré la sonnette. À côté de cela, il faut voir qu'on assiste de plus en plus à des réticences de la part des Etats. Il y a encore des questions qui se posent, qui persistent sur le fonctionnement des ONG : la légitimité, la transparence et la gouvernance.

Débat retranscrit par Delphine KA

## UNE MUTUELLE POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU SÉNÉGAL

Depuis avril 2004, les Sénégalais immigrés en France peuvent souscrire à la Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Sénégalais de France (MECSEF). Khady Sakho Niang, sa Présidente, revient sur la création de la Mutuelle, sur son fonctionnement et sur ses objectifs.

**Liaison Franco Africaine : Le Comité de Suivi du Symposium sur les Sénégalais de l'Extérieur (CSSSE) est à l'initiative de la MECSEF. Pouvez-vous revenir sur son historique ?**

**Khady Sakho Niang :** Le CSSSE est une association de loi 1901, qui est née de la volonté commune des Sénégalais vivant en France et des autorités du Sénégal. En juillet 2001, les Sénégalais de la diaspora ont été conviés à réfléchir sur le thème suivant : "Que peut-faire l'Etat du Sénégal pour les Sénégalais de l'Extérieur et que peuvent faire les Sénégalais de l'Extérieur pour leur pays ?". Les Sénégalais de France, à l'issue de ces rencontres, ont repris le plan d'action retraçant l'ensemble des doléances et les solutions apportées concernant les visas, les problèmes de douane, l'obtention et le renouvellement des titres de voyage, l'amélioration des conditions de vie et des rapports avec l'administration sénégalaise. Un comité de suivi a été mis en place, dont les adhérents sont des associations sénégalaises. Il comporte un bureau, une commission économique, financière et de codéveloppement, une commission sociale culturelle et consulaire, ainsi qu'une commission qui s'occupe de la communication et du réseau de compétences, que j'anime.

**LFA : Pourquoi le Comité de Suivi a-t-il privilégié le volet économique ?**

**KSN :** Pendant ses travaux, le Symposium a émis le souhait de créer une banque des Sénégalais de l'Extérieur, car les immigrés qui s'adressent à des banques commerciales n'ont pas toujours accès au crédit. Or c'est un instrument qui peut être un moteur de développement et d'épanouissement là-bas et ici. Un comité de pilotage regroupant des Sénégalais de toute la diaspora et des membres de l'administration a été créé. Malheureusement il n'est pas très actif. D'où l'idée, en 2002, de créer un fonds d'investissement, pour contourner les blocages sur la mise en place d'une Banque des immigrés. En janvier 2004, alors qu'une délégation du Comité de Suivi était à Dakar pour la remise du chèque destiné aux orphelins du Joola, nous avons saisi l'opportunité d'être en contact avec des responsables de la Poste du Sénégal. Ils nous ont sollicité pour une

mission de communication autour de leur projet de création d'une banque d'épargne postale et nous ont dispensé une formation en économie et en micro-crédit. Ces rencontres ont débouché sur un partenariat et sur la mise en place d'une Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Sénégalais de France. La Mutuelle répond à notre souci d'encadrer et d'accompagner les projets, en leur donnant beaucoup plus d'impact dans un cadre conforme et sécurisant. Et en même temps, elle montre notre poids économique.

**LFA : Comment s'organise la Mutuelle ?**

**KSN :** Notre siège social est à Dakar, et le siège administratif se situe à Paris, à la FAFRAD. La MECSEF est composée de trois organes, comportant chacun cinq membres : le Conseil d'Administration, le Comité de Crédit et le Conseil de Surveillance. Les membres sont élus par l'Assemblée Générale, qui regroupe les responsables des associations sénégalaises de France.

**LFA : La MECSEF a-t-elle de nombreux partenaires ?**

**KSN :** Nous avons en France des partenaires de fait, comme l'ambassade, les consulats, les représentations diplomatiques, le Ministère des Affaires Etrangères et des partenaires associatifs et institutionnels comme la FAFRAD, le FORIM, l'Agence Française pour le Développement... Au Sénégal, nous sommes accompagnés par la Poste, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-finance et toutes les structures et démembrements de l'Etat avec lesquels nous serons appelés à négocier pour l'aboutissement concret de nos projets. Enfin, des partenaires privés nous soutiennent, comme la Société Générale des Banques du Sénégal (SGBS) et le Club Européen de la Plaisance.

**LFA : Quels sont les produits proposés ?**

**KSN :** Pour être membre de la MECSEF, il faut être un Sénégalais vivant en France, verser un droit d'adhésion de cinquante euros et souscrire au minimum à une part sociale de cinquante euros. Au

mois d'octobre, les premières souscriptions aux différents comptes ont été lancées. Il existe le Compte Epargne Bloquée (CEB), avec des versements mensuels de vingt euros, qui pour être rémunéré doit être bloqué pendant cinq ans minimum. Le compte Epargne à vue est un compte courant, qui peut être utilisé comme moyen de transfert d'argent au Sénégal selon le système de mise à disposition, avec des frais minorés. L'idée est de donner plus de visibilité à la participation des immigrés dans le développement de leur pays d'origine. En matière de crédit, nous avons mis en place le Crédit Projet. Quand on cotise pendant six mois régulièrement au CEB, l'on peut prétendre à ce type de crédit, à condition cependant que le projet soit jugé viable. La Mutuelle a le devoir de suivi de tous les projets financés par ses soins et met à la disposition du porteur de projet des partenaires locaux. Elle va aussi dispenser des formations en gestion de projet. Une mention spéciale sera portée sur les projets de femmes et de jeunes issus de l'immigration qui pourraient voir leurs projets primés et/ou cofinancés par la MECSEF ! Il existe enfin le Crédit dépannage, de 1000 euros pour les petits coups durs. Tous les Sénégalais de France peuvent adhérer à la Mutuelle, sans distinction de métier, de sexe ou de revenus.

**LFA : Aujourd'hui quels sont les objectifs de la MECSEF ?**

**KSN :** Nous travaillons beaucoup sur la communication et utilisons les médias, les prospectus ou Internet pour nous faire connaître. Nous avons mis en place des commissions itinérantes, qui informent et recueillent les adhésions à travers toute la France, car l'objectif est de toucher tous les Sénégalais de l'Hexagone, et non pas uniquement ceux de la capitale. Dans un second temps, nous voulons inviter les Sénégalais des autres pays à créer leur propre mutuelle, et nous souhaitons que d'autres pays d'Afrique nous emboîtent le pas. Nous voulons mettre en synergie toute cette ébullition d'initiatives salutaires au service du développement !

La MECSEF est un grand défi qu'il nous faut relever ensemble dans la solidarité et l'engagement patriotique !

*Propos recueillis par Delphine KA*

## DES MIGRANTS MALIENS AU SECOURS DE LEUR VILLAGE

Un documentaire intitulé "Moi Sékou, mon village, mon exil, mon combat", réalisé par Eric Mounier a été projeté lors de la Biennale de l'Environnement à Bobigny, le 25 septembre 2004. Il retrace l'itinéraire d'un jeune Malien émigré en France, membre d'une association villageoise, dans sa lutte contre le mal qui ronge son village : la désertification. Ce film est l'occasion de souligner l'action des associations villageoises créées par les migrants de France, qui restent souvent dans l'ombre mais qui sont très actives.



**D'une superficie de 120 000 km<sup>2</sup>, la région de Kayes est située à l'extrême ouest du Mali, et fait frontière avec le Sénégal.**

créent l'association des villageois de Bada. Très vite, la totalité des migrants de Bada en France la rejoignent, portant l'effectif des membres à trente personnes. Les dirigeants sont clairement établis : le fils du chef du village est le responsable coutumier et Sékou Bathily est le responsable administratif. L'association est très active. Elle a créé une école. Chaque mois, les membres envoient soixante euros au village pour payer les instituteurs. Elle fait également partie d'un collectif de villages de la commune qui a mis sur pied un centre de santé.

### LA DESERTIFICATION, UN MAL PERNICIEUX

Depuis longtemps, les villageois de Bada sont confrontés au problème de la désertification. Les forêts sont victimes du pâturage et des besoins en bois de chauffage, qui entraînent l'appauvrissement puis la dégradation totale des sols. Affaiblie, la couverture végétale est emportée par l'eau et le vent, et met ensuite des siècles à se reconstituer. «La désertification revenait souvent dans nos discussions entre membres de l'association, mais nous ne savions pas comment la combattre, explique Sékou. Moi j'en ai fait une de mes priorités, même si je sais que nous sommes un peu en décalage avec ce que font habituellement les associations villageoises. La préservation de l'environnement est un travail sur le long terme, et les premiers résultats ne se feront pas sentir avant quelques années. »

### LA RENCONTRE AVEC ERIC MOUNIER, REALISATEUR

L'association des villageois de Bada a donc des idées, mais peu de moyens pour les réaliser. La chance lui sourit quand Eric Mounier, un réalisateur qui connaît bien le milieu immigré malien, propose à l'association de l'accompagner dans son projet. Il a l'intention de faire un documentaire sur la désertification et souhaite que Sékou Bathily en soit au cœur. Sékou Bathily et Eric Mounier mettent au point le scénario, et arrivent très vite à

**B**ada est un petit village situé au Mali, dans la région de Kayes. Composé de 1000 habitants, il est très dynamique grâce à son association. En 1996, seize villageois provenant de Bada émigrés en France

**«Les migrants doivent lutter contre la désertification car elle est la cause de leur déracinement.» "Moi Sékou, mon village, mon exil, mon combat"**

la conclusion qu'un voyage au Mali est indispensable : Sékou va se rendre dans les villages qui ont réussi à combattre la désertification et noter les solutions qui sont applicables au village de Bada.

### LE VOYAGE AU MALI

En octobre 2003, Sékou Bathily et Eric Mounier s'envolent pour l'Afrique. Dans la ville de Tombouctou, en passant par les villages du fleuve Niger, Sékou observe les villageois et rencontre des experts. Au terme d'un mois de prospection, Sékou se rend compte qu'il existe des solutions pour reconquérir les terres asséchées : « Le reboisement permet de lutter contre l'érosion des sols en ralentissant le ruissellement des eaux de pluie et faisant barrière contre le vent. La lutte contre la désertification passe aussi par une pratique moins intensive du pâturage et par des systèmes d'irrigation plus économiques ». Pour son village, Sékou s'aperçoit que l'eucalyptus est un arbre pratique à planter : il n'a pas besoin de beaucoup d'eau et c'est un solide bois de chauffage et de construction. Sékou arrive à la

conclusion qu'il faut également construire un empierrement au nord du village, qui empêchera le ruissellement.

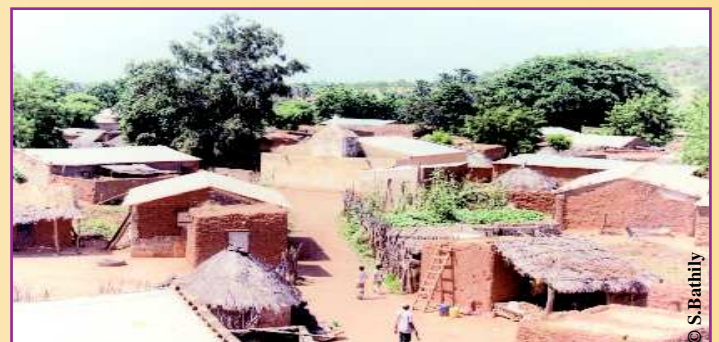
### AUJOURD'HUI, LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

De retour en France, Sékou rend compte de son voyage à l'association, qui accueille de manière positive les solutions proposées. Aujourd'hui, le projet clairement défini, il reste à trouver des financements. Une première rencontre avec Gilles Cressan, responsable de la cellule relais du programme FSP Co-Développement Mali, a eu lieu dernièrement. Sékou, au nom de l'association, multiplie les démarches, pour que les travaux commencent à Bada d'ici l'été 2005.

D.K.

**Projection organisée par l'AFD le 15 novembre 2004 au Musée de l'Histoire Naturelle, à 19h00.**

**Diffusion sur France 5 le 29 novembre 2004 à 15h45.**



**Le village de Bada est confronté depuis plusieurs années à la désertification : la végétation n'arrive pas à se régénérer.**

## SÉNÉGAL : UNE HISTOIRE EXHUMÉE

Soixante ans après, les tirailleurs sénégalais, anciens combattants de la Seconde Guerre Mondiale sont enfin à l'honneur en France et en Afrique. Au Sénégal, un cimetière, une place, un monument et une date, le 23 août, leur ont été consacrés.

Les cérémonies du 60ème anniversaire du débarquement de Provence marquent le début d'une reconnaissance et d'une réhabilitation du corps des tirailleurs de l'armée française. Les régiments des tirailleurs sénégalais sont un corps d'infanterie africain créé par le gouverneur Louis Faidherbe. Unité de combat indigènes, son acte de naissance a été signé par décret, le 21 juillet 1857, par l'empereur Napoléon III à Plombières-Les-Bains, dans les Vosges. Soldats du 6ème régiment des tirailleurs sénégalais, ils sont entrés les premiers dans Toulon le soir du 23 août 1944. Au cours d'une cérémonie officielle, le Président du Sénégal, Maitre Abdoulaye Wade, a salué l'action des tirailleurs et a souhaité que la France reconnaisse les services rendus par l'Afrique : «Si la France assume véritablement son histoire, elle doit mentionner qu'à la Libération, il y avait des soldats venus d'Afrique, les enfants doivent le savoir»

### LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE

En France, le Président français Jacques Chirac a rendu hommage à la bravoure des valeureux soldats venus de la métropole et de tous les horizons de l'Outre-Mer français, jeunes de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, fils d'Afrique Occidentale ou de l'Afrique Equatoriale, de Madagascar ou de l'Océan Indien, de l'Asie, de l'Amérique ou des territoires du Pacifique. «Tous se sont illustrés dans les combats de notre libération, ils paieront un lourd tribut à la victoire. Chasseurs d'Afrique, goumiers, tabors, spahis, tirailleurs, zouaves... leurs noms résonnent pour toujours avec éclat dans nos mémoires. Combattants exemplaires, souvent héritiers de traditions guerrières immémoriales, admirables de courage, d'audace et de loyauté, ils ont été les inlassables artisans de la victoire. Les fils de vos nations ont associé leurs noms à la légende militaire de la France. Ils ont, à jamais, mêlé leur sang au nôtre».

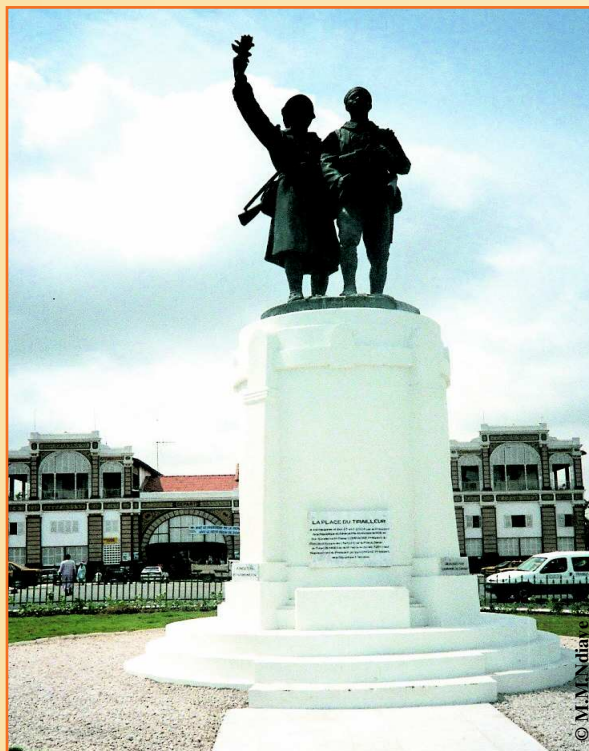
### SE SOUVENIR DE L'HISTOIRE

La mémoire exhumée en France et en Afrique, un lieu symbolique chargé d'histoire et méconnu de la plupart, le cimetière de Thiaroye-sur-mer a reçu le 22 août les fleurs de la République des mains du Président Maitre Abdoulaye Wade, en présence des membres du gouvernement. En effet il y a 60 ans, le 1er décembre 1944 un général français, avec l'approbation de la hiérarchie, a donné l'assaut sur le camp de Thiaroye avec l'utilisation de l'artillerie lourde dé-

demnités, les tirailleurs ont organisé une mutinerie et ont pris en otage un général français. Libéré, c'est ce général qui a donné l'assaut sur le camp. Après avoir défendu la France, les tirailleurs n'ont reçu en contrepartie que du feu. Dans ce cimetière réhabilité et baptisé "Cimetière des Tirailleurs sénégalais - Thiaroye", près de deux-cent tombes anonymes dont trente-quatre isolées du reste sont réhabilitées et brillent de coquillages.

### LE 23 AOUT, DATE SYMBOLIQUE

En souvenir et en hommage à ceux qui sont tombés en France et en Afrique, un monument a été élevé sur une place de Dakar. La journée du 23 août a été instituée au Sénégal Journée des Tirailleurs et son initiateur, le Président Me Abdoulaye Wade espère que cette journée deviendra bientôt celle des tirailleurs de tous les pays africains qui ont participé aux deux guerres et se sont sacrifiés pour que vive la liberté. Durant la Première Guerre Mondiale (1914-1918), 212 000 tirailleurs sénégalais ont servi la Métropole, 163 000 ont été engagés en France et 30 000 y sont morts. Lors de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), 64 000 tirailleurs ont été engagés dans les combats et 16 000 ont péri. Le combat des survivants et de ceux qui adhèrent à leur cause n'est pas pour autant terminé. Gelée en 1959, dégelée seulement en 2003 après de multiples protestations, la pension des anciens combattants africains reste inférieure à celle de leurs frères d'armes français. Et pourtant aux feux de la guerre, ils étaient ceux que l'on envoyait en avant. Ne sont-ce pas là deux poids deux mesures ? Quels arguments valables et décents peut-on avancer pour justifier cette inégalité de traitement entre des frères d'armes qui ont bravé l'ennemi dans le feu au prix de ce qu'ils ont de plus précieux, leur vie ? L'appartenance des uns au Nord et des autres au Sud est-elle suffisante ?

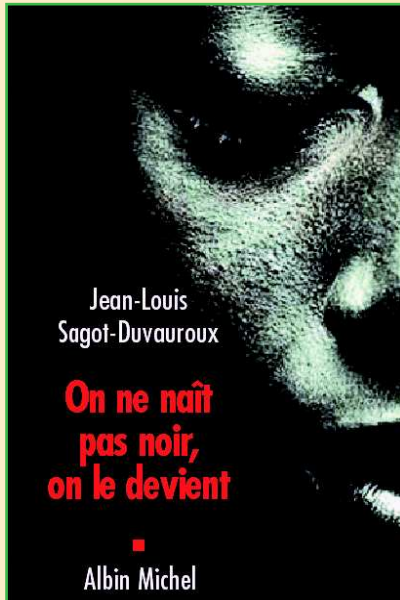


La place des Tirailleurs Sénégalais est située à Dakar, entre la gare ferroviaire et le port.

truisant le camp parce que de retour de France à la libération, des tirailleurs avaient revendiqué leurs droits. Officiellement il y eu vingt-quatre tués sur le coup et onze blessés décédés de leurs blessures, et environ trente-cinq blessés ont été hospitalisés. Le 21 novembre 1944, les 1280 tirailleurs qui ont débarqué à Dakar ont été placés en transit au camp de Thiaroye. Confrontés à un problème de racisme de la part de certains gradés blancs, et à une administration évasive quant au paiement de leurs in-

## ÊTRE JEUNE, NOIR ET FRANÇAIS : UNE IDENTITÉ EN CONSTRUCTION

Un nouvel ouvrage de Jean-Louis Sagot-Duvaurox vient de paraître chez Albin Michel. Dans "On ne naît pas Noir, on le devient", le metteur en scène et philosophe français se penche sur la question de la construction de l'identité des jeunes Noirs de France. Pour Liaison Franco - Africaine, il revient sur les points forts de son ouvrage.



**Liaison Franco-Africaine : Pouvez-vous nous expliquer la genèse de ce livre ?**

Jean-Louis Sagot-Duvaurox : En 2003, j'ai mené avec des jeunes de Frénes et de Pantin un travail sur le sujet "Jeunes, Noirs et Français". Les garçons et les filles étaient presque tous d'origine malienne ou sénégalaise. Usant de patience, méthode et régularité, nous avons posé une interrogation critique sur la représen-

tend-elle pas cependant à s'effacer ?

**JLSD** : La suprématie blanche est effective, mais de manière implicite. Les rapports entre Noirs et Blancs, seront qu'on le veuille ou non, toujours influencés par l'histoire coloniale. L'extrême confusion qui entoure l'image de soi chez les jeunes Français nés dans des familles africaines est un des nœuds qui caractérisent la difficile et souvent douloureuse émergence d'une France qui veut oublier le colonialisme mais qui n'y parvient pas encore. Mais ce qui rend difficile la construction de l'identité, c'est le jeu de miroirs menteurs qui s'est établi entre ces jeunes, leurs parents, la société française et les sociétés où ils ont leurs origines familiales. Il en résulte d'innombrables illusions d'optique qui souvent condamnent à l'inefficacité les intentions les meilleures et qui entretiennent des situations parfois tragiques de non-communication.

**LFA** : En publiant ce livre, quels sont vos objectifs ?

**JLSD** : Ce livre a pour vocation d'être utile. Je souhaite qu'il serve aux éducateurs, aux élus, aux responsables de collectivités et qu'il leur permette d'éviter bien des pièges. Il doit également profiter aux jeunes qui sont souvent perdus dans des confusions identitaires. J'ai d'ailleurs eu de

tation de soi. Cette expérience s'est traduite par une recherche-action commandée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par une chronique hebdomadaire dans le journal "L'Humanité". D'autre part, j'ai du fait de mon expérience personnelle et professionnelle une connaissance significative du Mali : je m'y suis marié, j'en parle la langue principale et je tiens aujourd'hui une place significative dans sa vie théâtrale et cinématographique. Mon ouvrage est donc alimenté d'exemples vécus.

**LFA** : Comment se construit votre ouvrage, "On ne naît pas Noir, on le devient" ?

**JLSD** : Le livre est composé de neuf chapitres, qui étudient la construction de l'image de soi et le rapport à la société. La réflexion est portée par la figure d'un personnage mi-réel, mi-imaginé, Mamadou. Il est un enfant d'émigrés ouest-africains, la figure emblématique de la situation sans doute la plus répandue chez les jeunes Noirs de France. Il y en a d'autres, qui sont décrites en deux chapitres, par une série de portraits évoquant des situations différentes et à travers le cas antillais, lui aussi emblématique de la façon dont s'est forgée et dont évolue la figure du Nègre ou du Black. Un dernier chapitre élargit la réflexion aux questions posées à tous par l'affaiblissement du peuple comme sujet politique et à l'émiettement de la société sous l'empire du modèle consumériste.

**LFA** : Selon vous, les problèmes d'identité rencontrés par les jeunes Noirs français sont dus à la persistance de la suprématie blanche dans les rapports sociétaux. Cette suprématie ne

leur part un premier retour extrêmement positif. Mon intention est enfin que les parents africains d'enfants français lisent ce livre et trouvent des solutions aux problèmes d'incompréhension. Finalement, "On ne naît pas Noir, on le devient" doit être utile à la société française entière. Elle doit apprendre, même si cela nécessite du temps, à aimer sa jeunesse sous tous ses visages.

*Propos recueillis par Delphine KA*

### RÉDACTION

Directeur de publication : Yéra DEMBELE  
Directeur de la rédaction : Mamadou Malick N'DIAYE

Secrétaire de rédaction : Delphine KA  
Rédaction : Delphine KA, Christelle TOURE, Lucie LAFON

Maquette : Pavy MALANDA

ISSN : 1289 - 5121-

Imprimerie : Imprimerie AUTOGRAPHE

Bulletin réalisé avec le concours du FASILD et du CCFD

## Réactivation du pôle jeunesse à la FAFRAD-Paris

Vous avez entre seize et vingt-cinq ans et vous souhaitez vous engager dans une action d'intérêt général ou d'utilité sociale en France ou à l'étranger, la FAFRAD-Paris vous propose un accompagnement adapté à vos besoins. Elle vous conseille dans les démarches à suivre pour le réaliser, pour bénéficier des aides mises à votre disposition par l'Etat et vous aide à organiser diverses manifestations afin de récolter des fonds. Les actions de solidarité internationale consistent en un échange de connaissances, d'idées, de savoir-faire ou tout simplement de bons moments entre des personnes de pays différents et dans le cadre d'une action commune.

Non seulement ces activités apportent un soutien à d'autres pays dans leur développement social et économique mais elles sont également créatrices de richesses non monétaires dans notre pays. Elles renforcent le lien social en participant à la découverte et à la compréhension de votre culture et d'autres cultures, en les faisant connaître et de ce fait sont des vecteurs de tolérance. Enfin la mise en œuvre de ce type d'actions constitue également un apport personnel, valorisant sur le plan professionnel dans la mesure où c'est une réelle prise de responsabilité et un apprentissage sur le terrain de la conception et de la réalisation de projet. Elle vous permet de développer des réseaux de relations et de découvrir le fonctionnement des institutions et des dispositifs administratifs.

Alors n'hésitez plus à mettre votre dynamisme, votre disponibilité et votre créativité à profit pour d'autres personnes et pour vous-même, contactez Lucie à la FAFRAD-Paris !

## Une meilleure lisibilité pour une plus grande visibilité de nos actions

Vous l'avez remarqué dans les deux derniers numéros : Liaison Franco-Africaine a connu d'importantes transformations. L'équipe a souhaité vous proposer une édition plus claire, plus illustrée et plus dynamique, tout en conservant l'exigence de qualité et d'information qui caractérisait les éditions précédentes. Cette nouvelle formule comporte, en plus d'un dossier complet

couvrant la moitié du bulletin, des rubriques récurrentes qui laissent plus de place à l'actualité associative, culturelle, économique et institutionnelle. Enfin, Liaison Franco-Africaine reste fidèle à sa volonté d'offrir une tribune libre aux associations et aux acteurs impliqués dans les problématiques d'insertion, d'intégration, de solidarité internationale et de dialogue entre les cultures. Ces changements éditoriaux s'inscrivent dans une démarche plus globale de refonte des outils de communication de la



FAFRAD. Avec un nouveau logo, une nouvelle plaquette de présentation et le projet de redynamisation de son site Internet, la FAFRAD affirme sa volonté de mieux faire connaître et reconnaître la spécificité, la valeur et la force d'innovation de l'approche des migrants sur les questions d'ordre social, économique et culturel en France comme dans l'espace international.

**Le 23 octobre 2004, lors d'une cérémonie organisée à l'ambassade du Burkina Faso, Monsieur Moussa KONATE, Président de l'Union des Associations Burkinabe de France (UABF) a été nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé. Cette décoration salue les actions en faveur de l'éducation, de la santé et du développement menées sur le terrain par Monsieur KONATE.**

## Abonnez-vous au bulletin bimestriel Liaison Franco-Africaine

**Liaison Franco-Africaine, c'est un bulletin bimestriel sur l'actualité des associations de migrants, des OSIM et de la solidarité internationale.**

Oui, je souhaite m'abonner et recevoir Liaison Franco-Africaine pendant un an, soit 6 numéros, frais de ports inclus, pour la somme de :

- 20 € pour la France métropolitaine
- 24 € pour l'étranger

Nom (en majuscules) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_

E-mail (facultatif): \_\_\_\_\_

Complétez et renvoyez ce coupon accompagné de votre règlement sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

17, rue de Pali Kao. 75020 PARIS.  
Tel : 01 47 97 13 99 / Fax : 01 47 97 13 29

## AGENDA

**Du 13 au 21 novembre 2004** : Septième édition de la Semaine de la Solidarité Internationale

**Le 13 novembre 2004** : à partir de 10h, à Nanterre, Journée séminaire "Quels bilans et quelles perspectives des actions de co-développement pour la coopération décentralisée et les politiques européennes ?" avec Yéra Dembélé, Président de la FAFRAD, Alhassan Barry, Président du FORIM et Renaud Frossard, Président de l'AUCI.

**Le 20 novembre 2004** : "10 ans après les premières élections démocratiques, où en est l'Afrique du Sud ?" Débat organisé par Fédération Initiatives des femmes Africaines de France et d'Europe (IFAFE) à la mairie du 10ème, à Paris.

**Le 20 novembre 2004** : à 14h, salle Pablo Neruda, à Bobigny, restitution du chantier jeunesse de la FAFRAD. A 16h forum associatif "Jeunesse, solidarité internationale et engagement citoyen". A 19h30, soirée multiculturelle "Africa Djamana".

**Du 20 au 26 novembre 2004** : Deuxième Forum Mondial de la Jeunesse, à Nantes

**Le 27 novembre 2004** : Rencontre nationale "Jeunesse, Migrations et Codéveloppement" organisée par le groupe Jeunesse du FORIM, clôturée par une soirée interculturelle.

**Du 3 au 18 décembre 2004** : Festival Africolor à Saint-Denis

**Le 4 et 5 décembre** : "La culture de paix : du quartier à la Planète" à la Bourse du Travail de St Denis à l'occasion du Forum National des acteurs de la Coopération Décentralisée.

**Le 11 décembre 2004** : à partir de 14h30, conférence citoyenne pour l'égalité à Paris, organisée par Aide Fédération.